

Nouméa, le 13 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

OPÉRATION DE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS DE NUIT SUR LE SECTEUR DES BAIES DE NOUMÉA PAR LE COMITÉ TERRITORIAL ANTI-FRAUDE

Une opération de contrôle anti-fraude a été organisée, sur réquisition du procureur de la République et dans le cadre du comité opérationnel territorial anti-fraude (COTAF), dans la nuit du 8 juillet au 9 juillet 2022, dans le sud et le centre de Nouméa (Anse Vata, Baie des Citrons, Côte Blanche, place des cocotiers).

Coordonnée par le haut-commissariat et pilotée par la direction territoriale de la Police nationale (DTPN) en Nouvelle-Calédonie, cette opération a été menée conjointement par les services de la CAFAT, de la direction du travail et de l'emploi (DTE), de la Police municipale de Nouméa et du Groupe interministériel de recherche (GIR). Les bureaux spécialisés en sécurité des établissements recevant du public, de la Police nationale et de la direction de la sécurité civile et gestion des risques, ainsi que la délégation territoriale du conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) ont également apporté leur concours.

Les contrôles ont porté sur les établissements de nuit et visaient à vérifier le respect de la législation sur le travail, de la réglementation sur les établissements recevant du public (ERP), sur les débits de boissons et sur l'exercice d'une activité de surveillance et de gardiennage.

Parallèlement une opération de contrôle routier des transports de personnes était menée dans le secteur de la baie de l'orphelinat, à l'initiative de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).

Au total, 80 personnes ont été contrôlées dans 14 établissements. A ce stade, les investigations sur place ont permis de relever 35 infractions :

- 5 infractions concernant la législation sur le travail (travail dissimulé, défaut d'affiliation ou de déclaration),
- 10 infractions concernant les ERP, en particulier concernant la sécurité incendie, les installations électriques, les issues de secours,
- 8 infractions concernant les débits de boissons (personnel non agréé, non présentation de pièces administratives),
- 7 infractions concernant l'activité de gardiennage, avec défaut de présentation de carte professionnelle,
- 5 infractions relevées sur les véhicules de transport de personnes (pas de contrôle technique, non immatriculation au registre des transports, ...).

Contact presse

Cabinet du Haut-commissaire

Bureau de la communication interministérielle

Des investigations complémentaires sont en cours pour donner toutes les suites nécessaires aux contrôles de terrain.

De nouveaux contrôles conjoints sont prévus. Le but de ces contrôles est de renforcer la protection des salariés et des consommateurs et de permettre à la Nouvelle-Calédonie de percevoir les recettes fiscales et sociales dues, utiles au développement du territoire.

Le COTAF est coprésidé par le haut-Commissaire de la République, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le procureur de la République. Il met en œuvre les orientations de l'État et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de lutte contre les fraudes sociales et fiscales et contre le travail illégal, notamment lors d'opérations de terrain interservices.